

GUIDE

2024-2026

Programme de recherche visant L'Atténuation des impacts
de la navigation commerciale sur les écosystèmes

APPEL À PROJETS



Table des matières

Présentation de PLAINE.....	3
Contexte et priorités du troisième appel à projets.....	4
Priorités du troisième appel à projets.....	4
Précisions concernant l’admissibilité.....	6
Évaluation des dossiers.....	8
Processus d’évaluation.....	10
Transfert et diffusion de connaissances.....	10
FORMULAIRE (GUIDE).....	12
PARTIE A — IDENTIFICATION.....	12
PARTIE B — DESCRIPTION DU PROJET.....	13
PARTIE C — LIVRABLE TANGIBLE.....	15
PARTIE D — PLAN DE TRANSMISSION ET DE MOBILISATION DES CONNAISSANCES.....	15
PARTIE E — ÉQUIPE.....	15
PARTIE F — INTERSECTORIALITÉ.....	15
PARTIE G — CADRE BUDGÉTAIRE.....	16
PARTIE H — FORMATION DU PERSONNEL HAUTEMENT QUALIFIÉ (PHQ).....	16
PARTIE I — ENGAGEMENT ET SIGNATURES.....	16
PARTIE J — AUTRES PIÈCES DU DOSSIER DE PROPOSITION DE PROJET.....	17
Définitions des statuts.....	19
Définitions : autres.....	21
Annexe 1 — Dépenses admissibles et frais de déplacement.....	23
Coûts directs des projets.....	23
Précisions concernant les frais de déplacement.....	23

Présentation de PLAINE

Présentement, environ 80 % des biens consommés au Québec et partout dans le monde transitent par au moins un navire. Malgré ses excellentes performances environnementales par rapport aux autres modes de transport, il est attendu que les impacts de la navigation commerciale et des activités portuaires sur les écosystèmes devraient augmenter dans les prochaines décennies en raison de l'augmentation prévue du transport maritime. Au Québec, l'industrie maritime, mais également d'autres types d'organisations, les gouvernements, les milieux académiques et le milieu communautaire, se mobilisent et joignent leurs efforts pour rendre toutes les opérations liées au transport maritime durable et encore plus respectueuses des écosystèmes¹. En soutenant la recherche académique dans un contexte intersectoriel et partenarial, le programme PLAINE a pour but de soutenir et d'accélérer cet effort.

PLAINE est le programme de recherche du Réseau Québec maritime (RQM) qui vise l'Atténuation des impacts liés à la navigation commerciale et aux activités portuaires sur les écosystèmes naturels et humains, et est soutenu par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). Il a été développé dans le cadre d'[d'Avantage Saint-Laurent](#), le plan d'action maritime du gouvernement du Québec visant à soutenir le développement durable du secteur maritime québécois.

L'appui financier de projets de recherche soutenus dans le cadre de PLAINE a pour buts :

- de contribuer au développement durable du milieu maritime québécois;
- de favoriser le développement de projets collaboratifs innovants et intersectoriels;
- de contribuer au partage et à la mobilisation des connaissances et des données stratégiques en lien avec les impacts environnementaux et sociaux de la navigation commerciale; et
- d'encourager la formation de personnel hautement qualifié (PHQ) dans le secteur maritime.

DATES À RETENIR :

- Lancement de l'appel : **17 janvier 2024**
- Atelier de maillage (virtuel) : **16 février 2024** ; pour inscription : <https://bit.ly/calePLAINE-inscription>
- Envoi des pré-intentions : **7 mars 2024**
- Limite de dépôt des dossiers : **25 avril 2024, 16h30 (Heure du QC)** à plaine-rqm@uqar.ca
- Annonce des résultats : **Juin 2024**

ADRESSE DE PUBLICATION DES DOCUMENTS SUR LE SITE DU RQM :

<https://www.rqm.quebec/appels/appel-a-projets-plaine-2024-2026>

Pour toute question supplémentaire : plaine-rqm@uqar.ca

¹ Pour plus d'informations sur les impacts environnementaux du transport maritime, voir le [Détecteur de rumeurs](#) de l'Agence Science-Presses.

Contexte et priorités du troisième appel à projets

Le Réseau Québec maritime (RQM) lance le troisième appel à projets de PLAINE. Les projets financés par cet appel bénéficieront d'une période d'activité prévue pouvant aller de **septembre 2024 à août 2026**².

Avec PLAINE, le RQM vise à soutenir des initiatives qui innoveront dans le développement de bonnes pratiques ou de solutions technologiques avec des retombées concrètes pour le milieu. Des étapes incluant des analyses technico-économiques, la recension des initiatives déjà réalisées ou des options d'atténuation possibles, ou une cartographie des impacts peuvent être considérées, dans la mesure où elles mènent à des recommandations concrètes pour atténuer les impacts du transport maritime. Les impacts à atténuer peuvent être tant écologiques que socio-économiques et culturels. Les projets peuvent proposer des solutions s'inscrivant dans l'une ou l'autre des étapes de [l'approche d'atténuation](#) ou de [l'approche RTA](#). Les équipes sont invitées à aborder dans leurs projets les aspects économiques de leurs solutions pour les milieux preneurs.

Dans le cadre de ce troisième appel, **1 000 000 \$ sera octroyé aux projets de recherches retenus**. Notez que pour cette édition, les ententes de transfert de fonds seront administrées par le MTMD. Chaque projet soumis peut demander un **maximum de 250 000 \$ / 2 ans**. Les frais indirects de recherche (FIR) s'additionnent au montant octroyé.

Priorités du troisième appel à projets

La [Table de spécialistes de PLAINE](#) a identifié des priorités pour lesquelles de nouvelles initiatives de recherche seraient souhaitables. Bien que ce ne soit pas obligatoire, les projets soumis dans le cadre du présent appel devraient idéalement s'inscrire à l'intérieur d'au moins l'une de ces priorités. Les projets qui visent le développement de solutions considérant les effets cumulatifs des activités de l'industrie maritime, incluant ceux liés au transport maritime et aux activités portuaires, sont également encouragés. Les priorités identifiées par la Table sont (ordre non hiérarchique) :

1. Vers une industrie maritime décarbonée et écoénergétique
2. Cohabitation du transport maritime et des activités portuaires avec la faune subaquatique
3. Cohabitation harmonieuse du transport maritime et des activités portuaires avec les communautés humaines
4. Mesure et atténuation des impacts du transport maritime sur l'érosion des berges et les milieux naturels riverains de la partie fluviale du Saint-Laurent
5. Amélioration de la gestion des matières résiduelles (incluant les sédiments de dragage), des rejets opérationnels, des eaux de ruissellement et/ou des déversements accidentels liés au transport maritime et aux activités portuaires

Visitez le site Internet du RQM pour avoir plus de détails sur les priorités :

<https://www.rqm.quebec/appels/appel-a-projets-plaine-2024-2026>

² Veuillez noter que les financements offerts sont conditionnels à la signature d'une entente entre l'Université du Québec à Rimouski, organisme gestionnaire du RQM, et le MTMD (démarches en cours lors de la rédaction du présent guide).

Dépôt d'une pré-intention

Afin de vous assister dans la préparation de votre soumission, nous vous invitons à remplir un court formulaire afin de manifester votre intention à déposer une demande.

[Lien vers le formulaire de pré-intention](#)

Date limite pour la soumission du formulaire de pré-intention :

Jeudi 7 mars 2024, 23 h 59 (HNE)

Dépôt de la demande : Critères d'admission

Les critères d'admission sont vérifiés par l'équipe administrative du RQM lors de la réception de la demande.

La demande doit obligatoirement mentionner explicitement :

1. L'adéquation avec les objectifs de PLAINE.
2. La portée géographique du projet, qui doit s'inscrire dans celle du Programme : le système Saint-Laurent (fleuve, estuaire, golfe), le Fjord du Saguenay et leurs zones côtières, incluant les zones industrialo-portuaires.
3. Le nom et l'affiliation de la chercheuse ou du chercheur demandeur principal. Cette personne doit avoir un statut de chercheuse ou de chercheur affilié à un membre régulier du RQM (universités, collèges et centres collégiaux de transfert technologique [CCTT] [\[Lien\]](#)) et doit être autorisée par son institution à gérer des fonds.
4. Le nom et l'affiliation d'au moins un (1) autre chercheur ou chercheuse provenant d'un (1) autre établissement membre régulier du RQM.
5. Les noms de deux (2) membres différents, associés ou usagers du RQM, impliqués dans le projet en tant que partenaires ou collaborateurs. **Ces implications dans le projet doivent être appuyées par des lettres d'appui jointes à la demande lors du dépôt.**
 - Les personnes affiliées aux membres associés ou usagers ne peuvent déposer de projet en tant que demandeur ou demandeuse principale.
6. Les [secteurs du savoir](#) dans lesquels s'inscrivent les expertises de chaque membre de l'équipe de recherche, incluant les collaborateurs et collaboratrices. Deux (2) secteurs différents doivent être représentés au minimum dans le projet. Mentionnez un (1) seul secteur par membre de l'équipe.
7. Une contribution financière ou en nature minimale de 20 % de la subvention demandée à PLAINE de la part de partenaires issus des milieux de pratique, **dont au moins la moitié en espèces.**
 - Les fonds des partenaires sont versés directement aux chercheurs ou chercheuses, ou correspondent au paiement de dépenses directement liées au projet.

Faites-nous savoir le plus tôt possible si vous avez besoin d'aide pour établir un partenariat avec des membres associés ou usagers du RQM.

Précisions concernant l'admissibilité

- Chaque chercheur et chercheuse est autorisée à déposer un maximum de deux (2) demandes à cet appel, dont une (1) seule en tant que chercheur ou chercheuse principale.
- Une chercheuse ou un chercheur qui bénéficie déjà d'un financement de PLAINE obtenu lors du deuxième appel à projets (période 2023 – 2025) en tant que chercheur ou chercheuse principale peut uniquement déposer UNE (1) demande en tant que codemandeuse ou codemandeur.
- Il n'y a pas de limite quant au nombre de projets financés par PLAINE sur lesquels peut participer une collaboratrice ou un collaborateur issu d'un membre associé ou usager du RQM.
- Le présent programme fait référence aux [Règles générales communes \(RGC\) des FRQ](#).

- Le terme « **partenaire issu des milieux de pratique** » désigne les organisations intéressées par les résultats du projet de recherche et qui sont en mesure de les mettre en application. À titre indicatif, les partenaires issus des milieux de pratique peuvent inclure (liste non exhaustive) : les entreprises privées, les organismes communautaires, les organismes liés aux communautés autochtones, les municipalités, etc.
- L'absence de lien d'intérêts entre chacun du ou des partenaires de milieu de pratique et les chercheuses ou chercheurs est primordiale. Par conséquent, toute chercheuse ou tout chercheur ayant un lien d'intérêts avec un partenaire de milieu de pratique sera considéré être dans une situation de conflit d'intérêts qui le rend non admissible.
- Nous vous invitons à vérifier si le projet peut être admissible à une bonification du financement via le programme [MITACS](#).
- Nous invitons également les équipes intéressées à soumettre une proposition de projet s'inscrivant dans la priorité « Une industrie maritime décarbonée et écoénergétique » à s'informer sur le [Programme en efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire \(PETMAF\)](#) du MTMD.

Évaluation des dossiers

Les critères d'évaluation sont examinés par un Comité d'évaluation indépendant composé de membres externes issus des milieux de la recherche : académique (universités, collèges et centres collégiaux de transfert de technologie [CCTT]), gouvernementale et OBNL du Québec et d'ailleurs.

*Notez que chacun des sept critères doit être rencontré pour que la demande soit admissible pour un financement.

CRITÈRES D'ÉVALUATION	Pondération (%)
<p>QUALITÉ DU PROJET</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet est original, novateur et pertinent pour atténuer des impacts en lien avec les objectifs de PLAINE. ▪ Le projet s'inscrit dans une ou plusieurs des priorités de recherche identifiées pour le présent appel à projets, ou vise le développement de solutions considérant les effets cumulatifs. ▪ Les objectifs du projet sont « SMART » : Spécifiques, Mesurables, Ambitieux, Réalistes et Temporellement définis. ▪ La demande démontre que la méthodologie proposée est justifiée et pertinente pour l'atteinte des objectifs de recherche du projet. ▪ Le projet développe des pratiques et/ou des innovations technologiques qui permettront de façon réaliste, adéquate et efficace d'éviter, de minimiser ou de compenser les impacts. ▪ Écoresponsabilité du projet : le projet est construit de manière à minimiser le plus possible ses propres impacts environnementaux. 	40 %
<p>PARTENARIATS (AU MOINS DEUX PARTENARIATS OBLIGATOIREMENT) :</p> <p>AVEC DES PARTENAIRES ISSUS DES MILIEUX DE PRATIQUE (AU MOINS UN)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet propose des partenariats pertinents avec des partenaires qui seront en mesure de mettre en pratique les solutions développées par le projet. ▪ Les partenaires issus des milieux de pratique sont impliqués significativement dans le projet. <p>POUR TOUS LES PARTENARIATS ET COLLABORATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les partenariats et collaborations proposés sont pertinents et significatifs pour l'enjeu. ▪ Les parties prenantes (Premiers Peuples, organismes communautaires, gouvernements, etc.) touchées par l'enjeu sont impliquées significativement dans le projet. ▪ Le projet favorise les collaborations avec des institutions hors Québec (lorsque pertinent). ▪ Le projet propose un plan tangible d'échange de connaissances avec les partenaires et collaborateurs et collaboratrices. 	15 %
<p>INTERSECTORIALITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet s'inscrit dans une démarche intersectorielle. ▪ La contribution de chaque expertise intersectorielle est significative et pertinente pour l'atteinte des objectifs du projet. ▪ Les expertises intersectorielles travaillent en synergie à l'intérieur du projet ; on dépasse la simple juxtaposition d'expertises. 	10 %

ÉQUIPE DE RECHERCHE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les compétences, l'expérience et les réalisations de l'équipe sont convaincantes et pertinentes pour la réalisation du projet. ▪ L'équipe démontre complémentarité et synergie. 	10 %
FORMATION DE LA RELÈVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet contribue à la formation de personnel hautement qualifié (PHQ). ▪ La qualité du milieu de formation est démontrée. ▪ Le PHQ va bénéficier dans sa formation de l'approche intersectorielle et partenariale. 	10 %
BUDGET <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le budget est réaliste. ▪ Un montant cohérent avec le plan de mobilisation des connaissances est prévu. 	10 %
ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION	5 %

Précisions concernant les critères d'évaluation

- Les **partenariats** seront évalués par le Comité d'évaluation sur la base des informations fournies dans le formulaire de demande ainsi que dans les lettres d'appuis.
- Le projet doit s'inscrire dans une **démarche intersectorielle** au sens où il implique une collaboration entre des expertises provenant d'au moins deux des trois grands secteurs couverts par les Fonds de recherche du Québec (FRQ) (Nature et technologies ; Société et culture ; Santé). Elle peut impliquer la collaboration entre des chercheuses et des chercheurs issus des membres réguliers du RQM, mais aussi **avec des collaboratrices ou collaborateurs pertinents issus des membres associés ou usagers**. Veuillez contacter l'équipe de PLAINE si vous avez des doutes concernant l'intersectorialité de votre démarche.
- Le **personnel hautement qualifié (PHQ)** comprend : les étudiantes et les étudiants, les stagiaires postdoctoraux ainsi que les professionnels de recherche.
- Les considérations en lien avec **l'équité, la diversité et l'inclusion** seront évaluées d'une manière transversale. L'ensemble de la demande devra être construite de manière à démontrer que des moyens satisfaisants sont déployés pour créer des environnements de recherche plus diversifiés, inclusifs et équitables, où le climat et la culture permettent à tous et toutes de se sentir soutenues et respectées et de développer leur plein potentiel.

La note attribuée pour chacun des critères est basée sur l'échelle suivante :

Note	Détails
0,0	Nul. Le critère ne peut pas être évalué en raison d'informations manquantes ou incomplètes.
1 à 1,9	Pauvre. La demande répond de manière inadéquate à plusieurs dimensions du critère ou présente d'importantes faiblesses.
2,0 à 2,9	Juste. La demande répond de manière générale à toutes les dimensions du critère, mais des faiblesses sont présentes.
3,0 à 3,9	Bien. La demande répond de façon adéquate à toutes des dimensions du critère, mais des lacunes importantes sont présentes.
4,0 à 4,9	Très bon. La demande répond très bien à toutes les dimensions du critère, mais quelques lacunes mineures demeurent présentes.
5,0	Excellent. La demande aborde avec succès tous les aspects pertinents du critère et ses dimensions.

Processus d'évaluation

Les demandes éligibles seront évaluées par un Comité d'évaluation indépendant selon les critères précédents. **Le Comité d'évaluation des projets est composé de membres externes.** Le Comité d'évaluation du RQM se réserve le droit de retirer du concours les demandes qui feraient l'objet de démarchage ou d'interférence dans le processus d'évaluation. Toute personne appelée à siéger à un Comité d'évaluation est tenue au respect de la plus stricte confidentialité quant aux dossiers évalués, aux délibérations et aux recommandations formulées. **Ils doivent déclarer tout conflit d'intérêts et signer une déclaration écrite en ce sens.** Des observateurs ou observatrices externes issus du gouvernement québécois, dont au moins un membre issu de la Direction du transport et de la stratégie maritime du MTMD, assisteront aux délibérations du Comité d'évaluation de projets de PLAINE.

Transfert et diffusion de connaissances

- Les équipes de recherche s'engagent à diffuser les **connaissances** issues de leurs recherches auprès du grand public, incluant les acteurs et les actrices concernées par les impacts de la navigation commerciale et/ou des activités portuaires sur les écosystèmes (ex. : diffusion auprès du Bureau d'Information Maritime). Des ressources du RQM peuvent vous accompagner.
- Les équipes de recherche qui obtiennent un soutien de la part du programme PLAINE doivent diffuser de manière ouverte les connaissances ou les résultats auprès d'un public scientifique (ex. : revues et congrès scientifiques). Un budget conséquent doit être prévu dans votre demande.
- Les équipes de recherche doivent déposer les nouvelles données obtenues en cours de projet sur une plateforme Web ouverte (ex. : Observatoire Global du Saint-Laurent ; Système d'Information

Maritime). Si ce n'est pas possible, les bénéficiaires de la subvention devront fournir une justification à l'équipe du programme PLAINÉ, et sont invités à rendre minimalement les métadonnées accessibles. Un poste budgétaire doit obligatoirement être prévu dans la demande pour le stockage, l'archivage et la publication des données.

FORMULAIRE (GUIDE)

Le formulaire de proposition de projet doit être rédigé en utilisant la police « Times New Roman » taille 12, simple interligne, avec des marges de 2 cm. Le nom et prénom de la chercheuse ou du chercheur principal ainsi que son affiliation doivent être inscrits dans le pied de page et le formulaire doit être soumis en format PDF.

PARTIE A — IDENTIFICATION

A.1 – Chercheuse ou chercheur principal

- Identification et coordonnées de la demandeuse ou du demandeur principal (voir section « [Définition des statuts](#) »).
- Identifiez l'institution selon la liste disponible [\[Lien\]](#).
- Titre : p. ex. : professeur ou professeure
- Définissez explicitement l'affiliation de la chercheuse ou du chercheur principal à l'un des trois secteurs couverts par les FRQ [obligatoire]. Les CV doivent illustrer l'expertise de la chercheuse ou du chercheur principal dans le secteur déclaré.

A.2 – Résumé de projet

- Titre de la proposition (en français). Sera utilisé aux fins de publication. Utilisez un titre court, clair et simple.
- Description brève sous forme de résumé des travaux de recherche proposés. Indiquez l'importance du projet en termes de recherche. Précisez quelles sont les retombées prévues en termes d'atténuation. Expliquez comment le projet proposé permettra d'atténuer les impacts de la navigation commerciale et/ou des activités portuaires sur les écosystèmes. Ce résumé, en langage clair et simple, sera mis à la disposition du public si votre proposition est financée (maximum 250 mots).

A.3 – Composition de l'équipe

- Identification des codemandeurs ou des codemandeuses, des collaborateurs ou des collaboratrices et des partenaires (voir section « [Définition des statuts](#) »).
- Identifiez l'institution selon la liste disponible [\[Lien\]](#).
- Titre : p. ex. : professeur, professeure
- Définissez explicitement votre affiliation à un secteur des FRQ [obligatoire]. Les CV doivent illustrer l'expertise dans le secteur déclaré. Critère non requis pour les partenaires.

Vous pouvez ajouter des personnes en copiant les tableaux proposés.

A.4 – Priorité(s) ciblée(s) par le projet

Cochez la ou les cases correspondant aux priorités de l'actuel appel à projets ciblées par le projet (ordre arbitraire) [\[Priorités\]](#) :

1. Vers une industrie maritime décarbonée et écoénergétique (incluant les activités des navires, des ports et des zones industrialo-portuaires du Québec)
2. Cohabitation du transport maritime et des activités portuaires avec la faune subaquatique

3. Cohabitation harmonieuse du transport maritime et des activités portuaires avec les communautés humaines
4. Mesure et atténuation des impacts du transport maritime sur l'érosion des berges et les milieux naturels riverains de la partie fluviale du Saint-Laurent
5. Amélioration de la gestion des matières résiduelles (incluant les sédiments de dragage), des rejets opérationnels, des eaux de ruissellement et/ou des déversements accidentels liés au transport maritime et aux activités portuaires
6. Développement de solutions prenant en compte les effets cumulatifs des activités de l'industrie maritime, incluant celles liées au transport maritime et aux activités portuaires
7. Le projet ne s'inscrit pas dans les priorités identifiées pour le présent appel, mais s'inscrit dans l'objectif général de PLAINE d'atténuer les impacts de la navigation commerciale et/ou des activités portuaires sur les écosystèmes

A.5 – Éthique

Tout projet de recherche impliquant des participantes et participants humains, du matériel biologique, des données provenant de participation humaine, des animaux, des produits ou des tissus provenant d'animaux requiert obligatoirement l'approbation des comités d'éthique concernés. À cette fin, ils doivent obtenir et présenter au RQM les permis et autorisations requises dès le début du projet.

Éthique (cases à cocher)

Participation humaine

Matériel biologique (produits ou tissus)

Données provenant de participation humaine

Animaux

Permis nécessaires : Faites la liste des permis nécessaires et indiquez si possible si le permis est déjà obtenu (p. ex. : pêche expérimentale, parc marin Saguenay–Saint-Laurent, etc.)

A.6 – Environnement géographique du projet

Identifiez l'environnement géographique du Québec concerné par le projet. Vous pouvez insérer une carte.

PARTIE B — DESCRIPTION DU PROJET

Décrivez le projet en respectant l'organisation suivante. Fournir 5 pages maximum, incluant les références.

a) Introduction

Présentez et justifiez l'adéquation du projet avec l'objectif général de PLAINE d'atténuer les impacts de la navigation commerciale et/ou des activités portuaires sur les écosystèmes. Le cas échéant, justifiez l'adéquation du projet avec l'une des priorités en recherche de l'actuel appel de PLAINE.

b) Problématique

Effectuez une rétrospective de la littérature, décrivez l'originalité, la pertinence et l'envergure de la problématique ainsi que la contribution à l'avancement des connaissances et la valeur ajoutée de l'approche intersectorielle.

- Faire un inventaire des initiatives en cours et passées en lien avec l'atténuation des impacts qui font l'objet du projet proposé. Démontrez en quoi le projet proposé se distingue.

c) Objectifs

Énoncez et décrivez brièvement les objectifs de recherche liés à la problématique décrite en b).

d) Méthodologie

Décrivez les approches méthodologiques qui seront utilisées pour l'atteinte des objectifs de recherche décrits en c).

e) Échéancier

Présentez un plan de travail clair et un calendrier réaliste permettant d'atteindre les objectifs et de produire les livrables (par exemple, sous forme de diagramme de Gantt).

f) Partenariats

Décrivez clairement comment le projet permettra de renforcer les liens ou de développer de nouveaux partenariats (milieux de pratique, décideurs, industries, Premiers Peuples, ministères, communautés de recherche nationale et internationale, etc.) pertinents et significatifs. Décrivez comment ces partenariats contribueront aux objectifs fondamentaux du programme PLAINÉ. Notez qu'un livrable tangible est demandé dans le projet ; remplissez la partie C pour décrire ce livrable.

g) Retombées

Expliquez en quoi et selon quelle ampleur votre projet permettra d'atténuer un impact de la navigation commerciale et/ou des activités portuaires en lien, notamment en lien avec une ou des priorités de l'appel.

h) Écoresponsabilité

Présentez brièvement les mesures qui seront prises pour atténuer les impacts que le projet de recherche pourrait lui-même avoir sur l'environnement.

i) Références

Listez toutes les références bibliographiques.

PARTIE C — LIVRABLE TANGIBLE

Définissez au moins un livrable tangible dont la retombée pourra être quantifiée en termes de potentiel d'atténuation des impacts, notamment ceux liés à une ou des priorités de recherche du présent appel. Cette exigence permet notamment d'augmenter les bénéfices dont pourront tirer avantage les partenaires des projets. Le ou les livrables proposés doivent apporter une contribution significative pour remédier aux enjeux abordés par le programme PLAINE. Illustrez comment la collaboration intersectorielle au sein de votre projet permet d'améliorer la portée du ou des livrables. Déterminez un calendrier clair et réaliste avec un **livrable intermédiaire** permettant d'évaluer l'état d'avancement à la fin de la première année du projet.

(Maximum 1 page).

PARTIE D — PLAN DE TRANSMISSION ET DE MOBILISATION DES CONNAISSANCES

Présentez un plan de transmission et de mobilisation des connaissances, des technologies ou des pratiques développées au cours de votre projet. Détaillez les moyens envisagés pour la diffusion et le partage des données et des résultats, pour l'appropriation et l'exploitation des connaissances par les différents groupes d'utilisateurs. Identifiez les publics cibles de vos initiatives et expliquez la pertinence de votre choix. Lorsqu'applicable, identifiez les collaborations principales qui participeront aux activités de transfert. (Maximum 1 page).

Un poste budgétaire suffisant devra être dédié à ces activités. Il est attendu que la mobilisation des connaissances aille au-delà des moyens conventionnels de communications scientifiques.

Il est à noter que le Réseau Québec maritime offrira des opportunités de diffusion des savoirs auxquelles vous serez invités à contribuer. Des ressources du RQM pourront être mises à votre disposition pour vous accompagner.

PARTIE E — ÉQUIPE

Détaillez la composition, l'excellence, la complémentarité et les effets synergiques des personnes au sein de l'équipe du projet.

Décrivez l'expertise et la contribution spécifique de tous les membres de l'équipe.

(Maximum 1 page.)

PARTIE F — INTERSECTORIALITÉ

Nous vous demandons de co-construire votre projet de façon intersectorielle, c'est-à-dire en impliquant des expertises émanant de différents secteurs tels que définis par les FRQ. Indiquez le cheminement, la construction et les bénéfices mutuels attendus de votre démarche intersectorielle. Démontrez que les objectifs seront traités de manière intersectorielle et comment les volets de recherche vont bénéficier mutuellement de cette approche.

(Maximum 1 page.)

PARTIE G — CADRE BUDGÉTAIRE

G.1 – Budget détaillé

- Téléchargez le chiffrier de budget au format Excel © sur le site internet du Réseau Québec maritime, dans la section [Appel](#).
- Inscrivez le nom du projet et le chercheur ou la chercheuse principale en haut du document.
- Dans la section de gauche du tableau, intitulée « ventilation des fonds de la subvention », identifiez les différents bénéficiaires de la subvention en tête de colonne.
- Ensuite, pour chacune de ces personnes, indiquez la ventilation de votre budget en identifiant les dépenses attribuables à chaque année commençant le 1^{er} septembre. Les dépenses admissibles sont détaillées à l'[Annexe 1](#).
- Dans la section de droite du tableau intitulée « ventilation des fonds des partenaires », indiquez la ventilation des contributions en nature ou en espèces des partenaires du projet. Ces contributions devront être justifiées dans les lettres d'appuis des partenaires fournies en annexe de la demande. À noter que les fonds des partenaires ne devront pas être versés au RQM ; ils pourront être versés directement aux bénéficiaires ou correspondre au paiement de dépenses directement liées au projet. Les partenaires devront justifier annuellement les contributions à l'intérieur du rapport d'activité annuel.
- Les frais d'animalerie couvrent l'ensemble des dépenses liées à l'utilisation d'organismes vivants dans le cadre des recherches.
- Les frais indirects de recherche (FIR) pour les rubriques admissibles seront directement transférés aux institutions avec l'octroi de la subvention. Ces frais ne sont pas à inclure dans le budget. Il est à noter que, depuis 2022, les Cégeps et les CCTT sont admissibles aux FIR.
- Un poste budgétaire doit obligatoirement être prévu dans la demande pour le stockage, l'archivage et la publication des données.

G.2 – Justification des dépenses

Détaillez l'utilisation des fonds de la subvention et des contributions des partenaires (en nature ou en argent). Les personnes consultant cette section doivent être en mesure de mettre en relation le budget détaillé avec les différentes ressources mises en œuvre pour réaliser les volets de recherche.

PARTIE H — FORMATION DU PERSONNEL HAUTEMENT QUALIFIÉ (PHQ)

Décrivez l'expérience antérieure des chercheur-ses/collaborateur-trices dans l'encadrement de PHQ, la contribution du projet à la formation de PHQ, la qualité du milieu de formation et la capacité d'intégration de la main-d'œuvre hautement qualifiée au marché du travail.

(Maximum 1 page).

PARTIE I — ENGAGEMENT ET SIGNATURES

- Faites signer la demande complétée par la représentante ou le représentant officiel de l'institution

du chercheur principal ou de la chercheuse principale requérant l'aide financière. Renseignez-vous auprès de votre département si vous n'êtes pas sûr ou sûre de l'identité de cette personne dans votre institution. La date, le nom et le titre de la représentante ou du représentant officiel doivent être clairement indiqués.

- Notez que la personne représentante atteste que l'ensemble des renseignements fournis sont exacts et complets.
- Notez que les chercheurs et chercheuses du projet s'engagent à respecter les règles et les principes énoncés dans les politiques des FRQ ou du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) :
 - o [Règles générales communes](#)
 - o [Conduite responsable en recherche](#)
 - o [Politique d'éthique en recherche](#)
 - o [Gestion de la propriété intellectuelle](#)
 - o [Stratégie des FRQ en matière d'équité, de diversité et d'inclusion](#)
- Notez que les membres de l'équipe acceptent que les renseignements paraissant dans la demande de financement soient communiqués à la condition que les personnes qui y ont accès s'engagent à respecter les règles de confidentialité.
- Notez que conformément à l'entente d'adhésion signée par les membres du RQM avec l'établissement gestionnaire du RQM, les membres de l'équipe adhèrent au principe selon lequel ils favoriseront le partage des résultats de recherche générés par le projet, lorsque possible, en les transmettant au RQM pour être intégrés aux données, résultats et outils diffusés et partagés par le RQM au profit des membres du Réseau et des différents ministères québécois.
- À ce titre, les chercheurs et chercheuses principales s'engagent à **remettre deux mois après à la fin de leur projet un rapport sommaire** sur les réalisations effectuées au cours du projet soutenu par le programme PLAINE. Un gabarit de ce rapport sera transmis aux chercheurs et chercheuses principales.

PARTIE J — AUTRES PIÈCES DU DOSSIER DE PROPOSITION DE PROJET

J.1 – Curriculum vitae des contributeurs et contributrices aux activités de recherche du projet

La demandeuse ou le demandeur principal doit fournir, avec le formulaire de proposition de projet, les CV abrégés de chaque personne ayant une contribution à un volet des activités de recherche du projet (demandeuse ou demandeur principal ; codemandeuses et codemandeurs ; collaboratrices et collaborateurs).

Le CV abrégé, d'un **maximum de 2 pages** au format PDF, doit résumer dans cet ordre :

- La formation académique ou professionnelle ;
- Le cheminement scientifique ou professionnel ;
- Les expertises et réalisations pertinentes en lien avec le projet.

Vous pouvez retrouver le modèle de CV abrégé des FRQ sur la page suivante : https://frqnet.frq.gouv.qc.ca/Documents/CV_Abrege_Regles_FRQ.pdf

J.2 – Lettres d’appui des partenaires du projet.

La personne demandeuse doit fournir avec le formulaire de proposition de projet les lettres d’appui de chaque partenaire impliqué dans le projet. Chaque lettre doit clairement indiquer :

- Le nom et les coordonnées de l’organisme ;
- La description de l’appui de l’organisme aux activités de recherche ;
- Les avantages prévus pour l’organisme partenaire ;
- La signature datée du représentant officiel de l’organisme.

Lorsqu’il y a appui financier ou en nature, les informations contenues dans la lettre devront être clairement retrouvables dans le budget du projet. Les lettres d’appui seront adressées **au nom de [Kaven Dionne](#)**, coordonnateur du programme PLAINE du RQM.

Définitions des statuts

Chercheur ou chercheuse universitaire

Le chercheur ou la chercheuse universitaire fait partie du corps professoral d'une université ou occupe un poste équivalent à celui de professeur à l'égard de qui l'université reconnaît l'habileté à diriger et à co-diriger des mémoires de 2^e cycle ou des thèses de 3^e cycle de recherche. Cette personne est autorisée par son institution à gérer des fonds, et sa rémunération est imputée au budget régulier de son université.

Chercheur ou chercheuse universitaire retraitée

Une personne répondant au statut de chercheur retraité ou de chercheuse retraitée d'une université peut prétendre au statut de demandeuse ou de demandeur principal et donc responsable de la demande, si elle peut prouver qu'elle est encore active en recherche (publications, subventions, supervision des étudiants, etc.). Une lettre de son établissement universitaire d'affiliation devra être jointe au dossier pour attester que 1) elle possédait, avant son départ à la retraite, un poste régulier de professeur, 2) elle bénéficiera pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaires à la réalisation de ses activités de recherche et 3) elle continuera, le cas échéant, à former des étudiants et des étudiantes.

Chercheur ou chercheuse collégiale

Une personne répondant au statut de chercheur ou de chercheuse de collège, détenant une maîtrise ou un doctorat, doit être employée dans un établissement d'enseignement collégial reconnu par les FRQ pour gérer du financement ou un centre collégial de transfert de technologie (CCTT). Elle peut occuper un poste régulier de chercheur ou de chercheuse à temps plein ou à temps partiel dans un CCTT.

Pour toute autre situation, voir les [Règles générales communes des FRQ](#).

Demandeuse ou demandeur principal

Chercheur ou chercheuse chargée de diriger le projet de recherche. Il ou elle est responsable de la subvention de recherche, de l'entente signée avec le MTMD, de la reddition de comptes et de la production des livrables liés au projet.

La demandeuse ou le demandeur principal ne peut détenir simultanément un statut de chercheur ou de chercheuse et un statut d'étudiant, d'étudiante ou de stagiaire de recherche postdoctorale.

Codemandeuse ou codemandeur

- Chercheur ou chercheuse affilié-e à une institution académique du Québec ou hors Québec (du Canada ou à l'international) ;
- Peut bénéficier de la subvention par transfert d'argent interinstitutionnel ;
- Participe au projet de recherche et à la production des documents de reddition de comptes ;
- Peut participer à la construction de l'intersectorialité du projet ;
- Peut cumuler jusqu'à un maximum de trois subventions du RQM ;
- Doit fournir un CV avec la demande.

Collaborateur ou collaboratrice

- Chercheur ou chercheuse, qui prend part au projet sans bénéficier directement de la subvention ;
- Pas de limite quant au nombre de projets financés par PLAINE sur lesquels peut participer une collaboratrice ou un collaborateur issu d'un membre associé ou usager du RQM ;
- Peut participer à la construction de l'intersectorialité du projet ;

Si le critère d'intersectorialité du projet est atteint grâce à ce membre de l'équipe, le collaborateur ou la collaboratrice doit :

- Apporter au projet une expertise reliée à un secteur auquel ne sont pas reliés les autres chercheurs ou chercheuses ;
- Fournir un CV avec la demande ;
- Être habilitée à mener un volet du projet de recherche en lien avec son expertise. Ce point sera vérifié sur la base de son expérience et de sa formation académique, tel que présenté dans le CV ;
- Participer au projet de recherche et à la production des documents de reddition de comptes.

Partenaire

- Organisme membre du RQM, du Québec ou d'ailleurs, apportant une contribution en espèces ou en nature à l'appui des activités du projet de recherche.

Définitions : autres

Navigation commerciale

Le terme « navigation commerciale » désigne le type de navigation effectuée par les navires qui servent à des activités commerciales. En cohérence avec Avantage Saint-Laurent, sont considérés comme étant dans la portée de PLAINE :

- Les différents types de navires effectuant du transport maritime de marchandises et de ressources ;
- Les traversiers ;
- Les navires servant à l'entretien de la voie navigable et au maintien de la sécurité, incluant les navires de la garde côtière.

Activité portuaire

Toute activité sur terre ou dans l'eau se déroulant habituellement à l'intérieur des limites d'installations portuaires utilisées dans le contexte de la navigation commerciale, incluant les zones industrialo-portuaires, les terminaux secondaires et les ports pour petits bateaux. Voir la carte du « [Réseau portuaire commercial stratégique du Québec](#) ». Le transport terrestre (routier et ferroviaire) se déroulant à l'intérieur d'une zone industrialo-portuaire est dans la portée du programme PLAINE.

Écosystème

Dans le cadre du programme de recherche PLAINE, le terme « écosystème » renvoie autant aux écosystèmes naturels qu'urbains. L'impact sur l'écosystème peut être d'ordre : physico-chimique, biologique, social, culturel, économique, archéologique ou esthétique.

Approche d'atténuation

[L'approche d'atténuation](#) consiste en une hiérarchie de mesures qui permettent d'atténuer les impacts d'un projet ou d'une activité sur les écosystèmes. Elle comprend les trois étapes suivantes :

- « **L'évitement** » consiste à évaluer la possibilité d'effectuer une activité à un autre endroit et/ou à un autre moment qui permet d'éviter que l'écosystème ne subisse des impacts négatifs ;
- Dans « **la minimisation** », un projet ou une activité a des impacts négatifs sur l'écosystème, mais des mesures sont mises en œuvre pour les réduire le plus possible ;
- Enfin, dans « **la compensation** », on tente de contrebalancer les impacts négatifs sur l'écosystème d'un projet ou d'une activité en réalisant un autre projet ou une autre activité qui aura des impacts positifs idéalement équivalents ou supérieurs, comme lorsque des habitats dégradés sont restaurés.

Les projets de recherche proposés dans le cadre de PLAINE devraient prioriser le développement de solutions qui permettent « d'éviter » ou de « minimiser » les impacts négatifs de la navigation commerciale et des activités portuaires. Toutefois, les projets qui proposent de nouvelles méthodes de compensation font également partie de la portée de PLAINE.

Approche « Réduire – Transférer – Améliorer »

L'approche « Réduire - Transférer - Améliorer » (RTA) est une stratégie globale pour favoriser la mobilité durable. Elle est composée de trois étapes à mettre en place selon l'ordre de priorité suivant:

1. Réduire : Diminuer le besoin en déplacements motorisés et leur distance.

2. Transférer : Accroître la part des modes de transport moins énergivores.
3. Améliorer : Améliorer l'efficacité énergétique.

L'objectif de cette approche est de réduire la consommation d'énergies fossiles et des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports. En appliquant cette stratégie, on peut espérer une diminution des besoins en déplacements motorisés, une augmentation de la part des modes de transport moins énergivores et une amélioration de l'efficacité énergétique.

Annexe 1 — Dépenses admissibles et frais de déplacement

Les dépenses énumérées ci-dessous sont admissibles aux fins du calcul de la subvention. Ces dépenses admissibles sont composées des coûts liés directement aux projets de recherche, de valorisation, de transfert et d'innovation du BÉNÉFICIAIRE.

Coûts directs des projets

Les coûts directs des projets font référence aux dépenses directement imputables aux projets financés ou réalisés par l'organisme. Ils englobent notamment la rémunération du personnel de recherche, les bourses à des étudiant-es et d'autres frais directement imputables aux projets.

Dépenses de projets
Coûts directs admissibles Postes de dépenses suivants liés directement aux projets financés : <ul style="list-style-type: none">– Salaires, traitements et avantages sociaux– Bourses à des étudiants– Matériel et produits consommables¹– Location d'équipements (au maximum 25 % du total des dépenses admissibles)²– Frais de gestion– Frais d'exploitation de propriété intellectuelle– Honoraires professionnels– Frais de déplacement et de séjour au Québec liés à la réalisation du projet, en conformité avec les normes gouvernementales en vigueur énoncées dans le Recueil des politiques de gestion du gouvernement du Québec– Compensations monétaires pour participation au projet– Frais d'animaleries et de plateformes– Frais de diffusion des connaissances– Frais liés aux contrats de sous-traitance
Coûts indirects des projets <ul style="list-style-type: none">– Des frais indirects de recherche de 27 % sont appliqués à tous les postes budgétaires.

¹ Le terme « matériel et produits consommables » inclut, par exemple :

- Les matériaux (plastique, métal, bois, vis, etc.) nécessaires pour la construction de prototypes ;
- Le matériel de laboratoire comme la verrerie ;
- Les produits chimiques ;
- Les piles ;
- Les autres consommables de laboratoire (ex. : embouts, eppendorfs, tubes).

² La location d'équipements doit être privilégiée, sauf lorsque l'achat de l'équipement revient moins cher pour la durée du projet.

Précisions concernant les frais de déplacement

Au Québec

Les frais de déplacement sont admissibles dans la mesure où ils respectent les barèmes du gouvernement du Québec en vigueur au moment du déplacement. À titre indicatif :

https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/faire_affaire_avec_etat/cadre_normatif/frais_deplacement.pdf

Hors Québec

Les frais de déplacement à l'extérieur du Québec qui sont directement rattachés à la réalisation du projet sont admissibles.

Veillez toutefois noter que les frais de déplacement relatifs à d'autres activités (ex. : participation à des congrès internationaux) ne sont pas admissibles.